

Steinfort, le 13 juin 2025

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que le ministre des Affaires intérieures a approuvé en date du 6 juin 2025 les délibérations suivantes :

- la délibération du 17 avril 2025 **relative à l'abrogation du tarif d'inscription aux cours de babysitting** (réf. : FC05-2025-A175) ;
- la délibération du 17 avril 2025 **relative à l'abrogation de la taxe d'inscription pour stage de théâtre pour enfants et adolescents** (réf. : FC05-2025-A174).

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner

Bourgmestre



Alex Folscheid

Secrétaire communal

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que le présent avis est affiché
en bonne et due forme à partir du **13 JUN 2025**

Steinfort, le **13 JUN 2025**


Le bourgmestre




Le secrétaire communal